

LE MADAWASKA

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J. G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration

A L'APPROCHE DES ELECTIONS

Ce qu'est le nouveau chef du parti libéral. — Quelques articles du programme de l'opposition. — Les dangers qu'offrent la loi des Pensions aux vieillards. — Que dira-t-on de la question scolaire acadienne?

Les libéraux de la province se sont choisis un nouveau chef, à leur récente convention de Frédéricton, dans la personne de M. Wendall P. Jones de Woodstock.

Le nouveau chef du parti libéral est un ancien politicien qui revient en public après plus de vingt ans passés dans la pratique de sa profession. C'est un avocat de grande réputation qui a eu l'occasion de plaider devant les plus grands cours judiciaires du pays.

M. Jones a été dans la politique de 1903 à 1908, sous les divers gouvernements Pugsley, Tweedie et Robinson, agissant comme procureur-général. Il fut à différents temps président de la Québec & St-John Railway, président du barreau de la province et président de la Commission chargée de reviser les statuts de la province, même sous l'administration Baxter.

Nous représentons aujourd'hui ces faits, non pas dans un but de partisannerie, mais avec la sincère conviction que nos lecteurs ont le droit de connaître ceux qui demandent leur appui pour administrer les affaires publiques. Nous accomplissons en ceci un devoir auquel nous ne pouvons nous soustraire, et nous le faisons d'autant plus impartialement que l'expression de nos opinions n'est dirigée ni retribué par aucun groupe.

Certaines feuilles politiques s'est montrée scandalisée comme une commère en annonçant que M. Jones remplaçait l'hon. M. Dysart à la direction des forces libérales de la province. Les partis politiques, quels qu'ils soient, ont leurs tactiques. L'hon. M. Dysart a conduit son parti, depuis 1925, avec une habileté qui lui a attiré en maintes circonstances les félicitations des députés de la droite. Il a le désavantage, dans cette politique mesquine de la province, d'être de croyance catholique.

Il n'eut pas été sage pour le parti libéral de se présenter de nouveau devant le peuple avec un chef qui aurait déclanché dans certains milieux, une campagne de fanatisme comme celle de 1925. Les deux partis se présenteront devant l'électorat, aux prochaines élections, sur le seul mérite de leur programme et de leurs actes publics. N'est-ce pas la meilleure panacée à appliquer à une plaie qu'il se serait dangereuse d'ouvrir de nouveau?

Le parti libéral, à sa dernière convention, a tracé certains articles de son programme qu'il a immédiatement rendus publics.

L'opposition actuelle est en faveur d'un plébiscite sur la question de la vente des liqueurs. C'est là, croyons-nous, une simple question de principe par-dessus laquelle le gouvernement actuel a passé, malgré les promesses faites par son chef au groupe prohibitionniste de la province. Les autres provinces ont consulté le peuple sur cette question, pourquoi le Nouveau-Brunswick ne suivrait-il pas cet exemple? Le résultat d'un plébiscite ne changerait probablement rien au système actuel mais assurerait le gouvernement de l'appui de la majorité du peuple sur cette question.

L'opposition veut continuer la construction des routes en gravier jusqu'à ce qu'une enquête sérieuse montre que la province peut légitimement faire une dépense de \$10,000,000 pour des routes à surface dure. En cela l'opposition ne fait que s'accorder avec l'hon. M. Baxter qui a déclaré, à la fin de la dernière session, que ces travaux ne seraient pas entrepris avant un an ou deux afin de mieux étudier la question.

Il ne sera donc pas prudent pour les candidats ministériels de promettre des routes à surface dure à leurs électeurs, pendant la prochaine campagne électorale.

La distribution de l'électricité dans toute la province par la Commission de l'hydro, telle que recommandée par l'opposition semble être la continuation de la politique libérale sous le régime Veniot qui voulait le développement des sources d'énergie électrique de la province par le peuple, pour le peuple, à l'instar de la province d'Ontario.

L'encouragement de la colonisation sur les terres de la couronne est un autre article du programme des libéraux, ainsi que l'approbation du principe des pensions aux vieillards et des allocations aux mères.

Il est singulier de constater que les journaux de la province n'ont guère fait de commentaires au sujet de la nouvelle loi des pensions aux vieillards, laquelle devra coûter annuellement près d'un million de dollars à la province.

Cette loi, qui semble à première vue avoir été dictée dans un grand esprit de charité pour les vieillards dépourvus de moyens de subsistance, offre certains dangers dont il faut tenir compte.

La nouvelle loi contribuera sans aucun doute à faire négliger chez plusieurs les obligations morales qu'ils ont envers leurs vieux parents. Elle ouvre la porte à de nombreux abus si elle n'est pas administrée par une commission indépendante. Elle peut servir avantageusement les intérêts d'un parti comme cela se voit dans d'autres provinces.

C'est pourquoi il serait intéressant de connaître le mode d'administration de cette nouvelle loi, et la façon dont se servira le gouvernement pour prélever les fonds nécessaires à son application.

Les municipalités seront-elles prêtes à payer une partie de cette dépense annuelle d'un million? Le peuple verra-t-il d'un bon oeil l'imposition d'une taxe directe sur un groupe ou sur la totalité des contribuables?

Voilà un sujet sur lequel les électeurs devront être renseignés pendant la prochaine campagne électorale.

Enfin, il est un sujet sur lequel les deux partis se montrent d'une grande réticence: c'est la question scolaire pour

LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE L'ASSOMPTION

Le Secrétaire-Trésorier nous transmet le communiqué suivant dans lequel est analysé le rapport de l'actuaire Eldridge publié dans ce numéro de notre journal.

Dans le présent numéro est publié un certificat d'évaluation préparé par l'Actuaire de la Société l'Assomption exposant la situation financière de la Société pour l'année terminant le 31 décembre 1929. Ce rapport, comme pourront le constater nos lecteurs, nous donne des renseignements très précieux, renseignements que tous nos membres devraient avoir afin de leur permettre de les donner aux personnes qu'ils sollicitent pour devenir membre de notre Société.

Nous publions aussi une lettre de l'Actuaire dans laquelle il félicite la Société l'Assomption pour les résultats obtenus pendant l'année 1929. Il y a eu progrès sur toute la ligne: augmentation dans le nombre de membres, et l'assurance en force aussi bien qu'une hausse dans le pourcentage d'évaluation.

Si nous analysons le rapport de l'actuaire, nous trouverons que notre Société est sise sur des bases financières absolument solides. En somme, pour qu'une Société ou une Compagnie d'Assurance puisse renouveler son permis d'affaires, il faut qu'elle ait une solvabilité de 100%. Qu'est-ce que cela veut dire? Nous voyons dans le certificat d'évaluation publié aujourd'hui que le total du passif actuel et contingent de la Société l'Assomption au 31 décembre 1929 était de \$605,886.34. Pour que la Société ait une solvabilité de 100%, il faut que le total de son actif, actuel et contingent soit égal à celui de son passif; c'est-à-dire que, son actif soit au montant de \$605,886.34. Mais, le total de son actif actuel, et contingent au lieu d'être \$605,886.34 est de \$698,391.39, soit un surplus disponible de \$92,505.05, les bases statutaires. En autres mots, notre Société au 31 décembre 1929 avait une évaluation de 115.27%.

Que veut dire une évaluation de 115.27%? Cela veut dire que chaque \$100. payé par un membre à la Caisse d'Assurance, avait au 31 décembre 1929 une valeur de \$115.27. Notre Société est donc sise sur une base financière très solide. C'est le pourcentage de l'évaluation d'une Société qui indique sa force et, si une Société peut renouveler son permis d'affaires avec une solvabilité de 100%, il va sans dire que La Société l'Assomption avec une solvabilité de 115.27% est très forte, et assure à ses membres une protection très sûre.

Comme nous venons de le dire, il y a eu une augmentation sur toute la ligne. Pendant l'année 1929, le nombre de ses membres a augmenté de 666 et le total de ses membres actifs au 31 décembre était 10,496. A cette même date, le total de son assurance en force était de \$3,808,432.50 soit une augmentation nette de \$586,082.50 pour l'année. Le montant de nouvelles assurances écrites pendant l'année est \$1,326,450 soit une augmentation de \$83,150 sur l'année précédente.

Le nombre de ses protégés à la Caisse Ecclésiastique a aussi augmenté. A l'entrée des classes en septembre dernier, la Société l'Assomption comptait 71 protégés. Pendant l'année 1929 la Société a déboursé pour ses élèves protégés la somme de \$10,698.00 comparée à \$9,167.00 en 1928, soit une augmentation de \$1,531.00.

Ces quelques chiffres montrent que notre Société marche rapidement et sûrement vers le progrès. Puisqu'elle peut accorder une protection très sûre et des avantages que d'autres Sociétés ne peuvent accorder et puisqu'elle est notre Société à nous les Acadiens, il n'y a aucune raison pour quoi d'ici à quelques années elle ne compterait pas 25,000 membres.

Si au moyen de 10,500 membres, la Société l'Assomption a pu faire instruire 241 jeunes acadiens et acadiennes et dépenser la jolie somme de \$11,000 par année pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse Acadienne, que dire si elle comptait 25,000 membres. Il nous semble que tous ceux qui ont à cœur l'avancement de notre peuple devraient comprendre que notre Société poursuit une oeuvre très noble, et qu'il est de leur devoir de contribuer dans la mesure du possible pour accélérer sa marche plus rapide vers le progrès.

Il nous fait certainement plaisir de recevoir de si bons rapports en faveur de notre Société. Puisque l'année 1929 a été pour elle une année de beaux succès, redoublons nos efforts afin qu'à la fin de cette année notre chiffre d'affaires soit encore plus élevé que celui de l'année dernière. Mais, pour cela il ne faut pas dormir sur nos "lauriers"; au contraire, il faut que tous les Assomptionnistes se mettent résolument à l'oeuvre et travaillent jusqu'à la douzième heure afin d'être sûrs d'atteindre notre objectif de 12,000 membres pour la convention de l'année prochaine.

Nous profitons de cette occasion pour remercier bien sincèrement tous ceux qui ont contribué à ce beau succès. Nous leur demandons de continuer à nous prêter leur précieux concours, et nous pouvons leur assurer que dans quelques années notre Société aura doublé le nombre de ses membres.

C. F. Savoie.
les Acadiens.
Les libéraux ne semblent pas y avoir songé et pourtant, comme le faisait remarquer "L'Evangeline" la semaine dernière, le groupe acadien constitue une force pour le parti libéral et il n'est pas prudent pour ses candidats de l'oublier.

L'hon. M. Baxter a annoncé au cours de la dernière session la formation d'une commission pour faire enquête sur l'éducation dans la province. Sans doute nous aurons des représentants sur cette commission et il sera impossible pour celle-ci de faire rapport au gouvernement sans pointer l'injustice dont nous souffrons maintenant au point de vue éducationnelle.

Les candidats bleus ou rouges, dans les comtés français de la province, auront peut-être des déclarations à faire sur ce sujet pendant la prochaine campagne. Mais, attention, pas de blague!

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

NOMS FRANÇAIS A TERRE-NEUVE

Pendant environ un siècle, on le sait, une partie de Terre-Neuve fut occupée par les Français; l'Plaisance, la Placentia actuelle, sur le vaste golfe de ce nom, fut la "capitale" d'où rayonnaient les expéditions destinées à s'emparer du reste de l'île. Du reste, les pêcheurs bretons et normands ont fréquenté les côtes sud et sud-ouest de Terre-Neuve presque depuis que cette dernière a été découverte. Il n'est pas surprenant, dès lors, que beaucoup de localités et d'accidents de terrain y aient reçu des noms rappelant la France.

Il n'est pas davantage étonnant que ces noms aient subi parfois des dénaturations étranges. Par exemple, St. Jacques est devenu St. Shotts; et St. Georges, St. Shores; Grand'Mères s'appelle aujourd'hui The Grammers; Audierno, Odern; Mal Point, Moll Point; Pointe Crèvecoeur, Priva-

teur Pt; Mer Chien, Meraschien. La plus curieuse de ces transformations est sans doute Toslow John, où il est malaisé de retrouver Tasse d'Argent (une anse où miroitent des rochers schisteux). Les corruptions de noms patronymiques sont également intéressantes à étudier. Nous voyons que Gushue est l'ancien Guizot; Pudester, Poindextre; Peshier, Porchard; Le Grow, Le Gros; Le Drew; LeDru; Hookey, Le Huguet; Fillier, Filleul; Hawcow, Le Hocquois; Grouchey; Grouchy; Murrin, Moran; Cernew, Quinault. Parfois on a simplement traduit le nom en anglais: Le Jeune est devenu Young; LeRoy, King; Blanc, White; Guillaume, William. Si le nom est demeuré intact, le prononciation s'est altérée: c'est ainsi que Ste Croix se prononce sann-crow; Le Messurier, le mé-jeu-er.

George Nestler Tricoche.

LES FAITS SOUS LA LOUPE

Henri Bordeaux, dans un de ses romans, fait dire à "héroïne": "Je n'ai jamais cru que parce que j'étais sa femme, mon mari m'adorait, sans que je prise à chaque minute la peine de mériter son amour."

Le premier chemin pavé dont parle l'histoire: c'est le chemin de l'enfer qui est pavé de bonnes intentions.

Puisse les futurs chemins pavés du gouvernement ne pas lui ressembler.

La plupart des gens sont heureux et ne le savent pas.

Celui qui se laisse piquer par la mouche politique sans être immunisé contre le venin des "suckers", périsse.

On demande un candidat indépendant pour le comté de Madawaska.

Qualités requises: de souche et d'idées libérales; conditions: si élu, devra s'écarter avec les conservateurs; récompense promise: \$10,000.

Certains échevins ont des idées un peu changeantes: en 1929... on voulait; le 22 avril 1930, on ne voulait plus; lundi soir dernier... on voulait encore!

"Aucun Troubles d'Estomac"

"Mes troubles d'estomac sont disparus. Peux manger n'importe quoi" écrit M. E. White. Des milliers disent que l'indigestion, battement de coeur, les gas disparaissent par enchantement avec "Fruit-à-tives". Constipation, maux de têtes s'en vont en une nuit, le repos et le sommeil reviennent de suite. Le rhumatisme disparaît, la complexion devient fraîche. Demandez "Fruit-à-tives" à votre pharmacien aujourd'hui.

C'est comme le voltage du courant électrique de la ville; pour connaître les variations il faut un cadran; quand le cadran ne marche pas, on ne s'aperçoit pas des changements.

Le nouveau conseil vient de découvrir un expert-électicien.

On l'a nommé inspecteur du brochage... sans rémunération pour ses qualifications!!!

La ville traverse une ère d'économie et de progrès.

Depuis le renvoi du surintendant, le service électrique est dirigé par un échevin... sans rémunération.

Certain employé monte maintenant dans les poteaux, d'autres ne dormiront plus sur l'ouvrage.

Et le voltage monte... PASSIM.

C'est le Temps



SAM FUHRER

Cette Semaine Achetez Votre Complet Ou votre PALETOT Votre ROBE Ou votre MANTEAU AU MAGASIN DE CONFIANCE

S. Fuhrer EDMUNDSTON, N.-B.



La Société l'Assomption Certificat d'Evaluation Au 31 Decembre 1929

ACTIF — Actuel et Contingent.

Valeur présente semi-annuelle des Contribuables Futures \$352,735.00

Actif disponible pour paiement des Bénéfices au Décès 345,656.39

Total de l'Actif Actuel et Contingent \$698,391.39

PASSIF — Actuel et Contingent.

Valeur présente semi-annuelle des Bénéfices promis \$603,927.00

Passif de la Caisse au Décès ou des Caisses de Bénéfices 1,959.34

Total du Passif Actuel et Contingent \$605,886.34

Surplus pour cent de l'Actif sur le Passif au 31 déc. 1929 115.27%

1928 114.54%

1927 113.81%

La présente évaluation démontre que, en prenant comme base la table de mortalité du National Fraternal Congress avec intérêt à 4% les cotisations Futures de la Société, au taux net perçu actuellement, y compris les fonds actuellement placés, sont suffisants pour permettre de payer à échéance toutes les polices avec, en outre, un surplus disponible dépassant de \$92,505.05 (ou 15.27%) les bases statutaires.

JE CERTIFIE PAR LES PRESENTES que ce Certificat d'Evaluation, exposant la condition financière de la SOCIETE L'ASSOMPTION au 31 décembre 1929, a été préparé par moi en conformité avec les prescriptions des statuts, et que le tout est exact et vrai au meilleur de mon information, connaissance et croyance.

(Signé) Wm. T. Eldridge. Actuaire.

Cambridge, Mass. le 28 mars, 1930.